

La méthode Maudet ? Donner les clés aux détenus dangereux !

Vendredi, 08. janvier 2016

De: Sabine Furrer, secrétaire syndicale SSP Genève



Dessin: BO

Une tentative d'évasion met en lumière le danger que représente la privatisation du service de convoyage des détenus. Les élus doivent réagir.

A la mi-décembre 2015, des agents de la société privée Securitas, mandatée par l'Etat pour reprendre les tâches de convoyage de détenus – effectuées jusqu'alors par des assistants de sécurité publique (ASP) – dénonçaient dans la presse leurs mauvaises conditions de travail ainsi que l'absence d'une formation spécifique. Ils mettaient en avant les problèmes de sécurité que cela pouvait engendrer.

Moins d'un mois plus tard, c'est un scénario digne des Pieds Nickelés que la Tribune de Genève (8 janvier) relate dans ses colonnes : un détenu, sous la garde de deux agents privés, a tenté de s'évader lors de son transfert à l'hôpital. Le détenu était non seulement en possession de la clé des menottes, mais également de deux sprays, d'un couteau suisse et d'un téléphone. Et ce alors que le détenu en question avait déjà pratiqué une tentative d'évasion et aurait dû, pour le moins, être identifié pour sa dangerosité...

Les dérives de Maudet

Dès l'annonce, fin avril 2015, de la volonté du Conseiller d'Etat (PLR) Pierre Maudet de privatiser les tâches de convoyage de détenus, le SSP n'a eu de cesse de dénoncer les dérives que cette décision allait entraîner. En remplaçant du personnel formé et assermenté par du personnel mal formé, non-assermenté et moins bien rémunéré, Pierre Maudet se fait l'artisan du saccage d'un service public qui a fait ses preuves, grâce à un savoir-faire accumulé depuis une vingtaine d'année. Dans ce dossier, la sécurité semble être devenue secondaire pour le magistrat, pourtant chef du département du même nom. Son inacceptable passage en force au mois de novembre dernier, lorsqu'il a achevé en catimini la privatisation du service de convoyage alors même que le Grand Conseil doit encore se positionner sur un projet de loi qui lui ferait barrage, a démontré une fois encore son mépris pour les voies démocratiques et le

dialogue social.

Annuler la privatisation

Par cette décision unilatérale et antidémocratique, Pierre Maudet a non seulement privatisé une tâche régaliennne mais a également fait entrer par la grande porte le dumping salarial au sein de l'Etat. Cela est d'autant inacceptable qu'il s'est évertué à faire croire à qui voulait bien l'entendre que le convoyage de détenus ne consistait qu'à déplacer un individu d'un point A à un point B, niant toute dangerosité à la tâche.

Faut-il attendre un drame pour réagir ? Non. C'est maintenant à nos élus, en charge du projet de loi pour le maintien du convoyage de sécurité dans le service public, de mettre le coup d'accélérateur nécessaire à son aboutissement. Cela permettrait en premier lieu de garantir la sécurité de cette tâche sensible, mais aussi de rappeler à notre magistrat le sens de la démocratie.